

ÉDITO

3

Vers la fin de l'unanimité en matière de politique fiscale ?

Catherine Prieto

RTDEur.

Revue trimestrielle de droit européen

DOSSIER

Nationalisme et droit de l'Union européenne (2^e partie)

7

Dossier dirigé par Loïc Azoulai et Dominique Rittleng
Contribution de Diane Fromage

DOSSIER

La politique migratoire européenne à la lumière des jurisprudences relatives au visa humanitaire et à la déclaration UE-Turquie

25

Dossier dirigé par Jean-Yves Carlier
Contributions de Antonio Caiola, Massimo Starita et Luc Leboeuf

ARTICLE

67

Droits fondamentaux, primauté et autonomie : la mise en balance entre les principes « constitutionnels » de l'Union européenne
Lucia Serena-Rossi

ref : 571901



DALLOZ

ÉDITORIAL

Vers la fin de l'unanimité en matière de politique fiscale ? par Catherine Prieto	3
--	---

ARTICLES

Dossier. Nationalisme et droit de l'Union européenne (2^e partie) (dirigé par Loïc Azoulai et Dominique Rittleng)	
Le rôle de l'Union européenne face aux mouvements indépendantistes européens par Diane Fromage	9
Dossier. La politique migratoire européenne à la lumière des jurisprudences relatives au visa humanitaire et à la déclaration UE-Turquie (dirigé par Jean-Yves Carlier)	
Introduction : Politique migratoire européenne : hasard ou nécessité ? par Jean-Yves Carlier	27
La nécessité d'une stratégie pour la gestion des migrations par Antonio Caiola	31
Le hasard dans le droit de l'Union européenne en matière d'accès au territoire de l'Union par Massimo Starita	43
La Cour de justice face aux dimensions externes de la politique commune de l'asile et de l'immigration. Un défaut de constitutionnalisation ? par Luc Leboeuf	55
Droits fondamentaux, primauté et autonomie : la mise en balance entre les principes « constitutionnels » de l'Union européenne par Lucia Serena Rossi	67

COMMENTAIRES

Je suis <i>Achbita</i> ! (CJUE 14 mars 2017, aff. C-157/15) par J. H. H. Weiler	85
Nous sommes <i>Achbita</i> (CJUE 14 mars 2017, aff. C-157/15) par Stéphanie Hennette Vauchez	105

CHRONIQUES

Action extérieure de l'Union européenne sous la responsabilité de Isabelle Bosse-Platière et Catherine Flaesch-Mougin	117	Jurisprudences nationales intéressant le droit de l'Union européenne sous la direction de Emmanuelle Saulnier-Cassia	199
Droit européen des transports par Loïc Grard	149	Droit pénal de l'Union européenne par Pascal Beauvais et Myriam Benlolo-Carabot	225
Droit de l'asile et de l'immigration par Ségolène Barbou des Places	175		

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages reçus
et ouvrages commentés..... 239



Les ouvrages commentés sont accessibles gratuitement sur le site Dalloz Revues, dans la version feuilletable de la RTDEur.

Compte rendus d'ouvrages

Les ouvrages pour compte rendus sont à adresser à l'attention de :

Francesco Martucci

ou Jeremy Heymann

Centre de droit européen
Université Paris II Panthéon-Assas
28 rue Saint Guillaume
75007 Paris

Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié
Campus « Berges du Rhône » - Bât. Cléo
4 bis rue de l'Université
69365 Lyon Cedex 07

Note à l'attention des auteurs

Les contributions proposées à la Revue doivent être adressées par courrier électronique à : Brunessen Bertrand, secrétaire générale de la Revue, à l'adresse suivante : rtdeur@gmail.com

Les auteurs sont priés de prendre connaissance des consignes disponibles à l'adresse suivante www.dalloz-revues.fr/auteurs/rtdeur-auteurs.html

Les opinions émises dans la Revue n'engagent que les auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Éditions Dalloz
31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

© Éditions Dalloz - 2019